

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 03 octobre 2023

### PROCES VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

#### Mme Florence LABOUREE

**Etaient présents :** M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, MM. ARGAUT Jean-Pierre, André MAITROT Maires-Adjointes, MM. TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, M. BOSSAERT Renaud, Mme JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, MM. LAROCHE Sébastien et BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents représentés :**

Mme ROTH Michèle  
Mandataire M. LIMA Emmanuel

Mme KUROWSKI Myriam  
Mandataire M. MAITROT André

Mme DURUPT Sandra  
Mandataire M. BOSSAERT Renaud

Mme EDESA Stéphanie  
Mandataire Mme DEMIR Selda

Mme ERCAN Meryam  
Mandataire Mme RICCARDI Véronique

M. DRAGON Jean-Luc  
Mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

#### **Étaient absents :**

Mme SAINT-DIZIER Virginie  
M. NOEL Cédric

#### Mme Le Maire

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.  
Y a-t-il des oppositions ?  
Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 04 juillet 2023. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Je voudrais vous demander l'autorisation de passer en fin de séance, un rapport qui vous a été remis sur table, concernant une demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des tennis couverts. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Pour information, le prochain Conseil municipal se tiendra le 12 décembre 2023.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE  
MUNICIPALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AUTRES  
ORGANISMES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

#### Mme le Maire

Gorete, est-ce que vous voulez vous présenter à nous, avant que l'on vote ?

#### Mme Gorete JOSSO

Bonsoir, je m'appelle Gorete JOSSO, je suis habitante depuis 2014 sur la commune de Saint-André et j'ai souhaité me présenter sur la liste de Catherine, car je suivais déjà ce que faisait son prédécesseur et je suis ravie de me joindre à vous.

**Mme le Maire**

Merci, bienvenue parmi nous.

**Vote : unanimité**

**EXERCICE 2023 - BUDGET DE LA VILLE DECISION  
MODIFICATIVE N°1**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Mme Patricia ROGE**

Juste une petite question pour être sûre d'avoir bien compris. Donc, une augmentation de 163 000 € compensée par les subventions qui ne sont pas données, ça faisait la même somme ?

Par ailleurs, on voit plus loin que vous notez la création d'un poste de coordinateur du pôle culturel, mais je pensais que c'était justement un des huit postes qui avaient été repris à la FRMJC qui était occupé par cette personne. Peut-être que je ne comprends pas bien la façon dont s'est expliqué.

**Mme Florence LABOUREE**

Effectivement, ce qui est proposé dans le cadre de cette décision modificative c'est une inscription neutre, parce qu'on attend toujours enfin, on les a reçus aujourd'hui, mais au moment où on a bouclé la DM, nous n'avions pas les relevés définitifs de la FRMJC sur les reliquats de salaires des premiers jours de septembre, leur solde de congés payés et leur solde d'heures.

Donc, pour financer les nouveaux postes, on a effectivement récupéré la somme équivalente sur les subventions, mais il y aura sans doute une petite marge positive à venir.

**Mme Patricia ROGE**

C'est ce qui me paraissait logique, d'où ma question.

**Mme Florence LABOUREE**

Oui, tout à fait, mais nous n'avions pas tous les éléments donc nous ne pouvions pas les inscrire dans la décision modificative.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Les frais d'avocat et d'huissier pour 10 000 € c'est en rapport avec le conflit sur l'urbanisme Chemin des Suivots ?

**Mme le Maire**

Non, alors ce sont des opérations diverses, ça concerne essentiellement un arrêté de péril qu'on a dû prendre et puis d'autres dossiers d'urbanisme un petit peu compliqué : un constat d'affichage pour un permis, un constat d'huissier pour le permis de la crèche, etc . On a regroupé toutes les dépenses diverses dans une seule ligne.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Puisque vous parlez de procédure de péril les 30 000 € je suppose que ce sont des sommes qui vont nous être remboursées ?

**Mme le Maire**

On va les réclamer en tout cas.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

C'est rue Maréchal Leclerc ?

**Mme le Maire**

Pas du tout, ce n'est pas ça.

En fait, il y avait un arrêté de péril imminent qui était pris sur une maison avenue Wilson, je ne sais pas si vous vous en souvenez. La procédure a été longue et compliquée avec plusieurs recours et ça induit des frais de justice donc c'est pour ça qu'on a des frais d'avocat, d'huissier, d'expertise pour pouvoir constater l'évolution de la situation. C'est le dossier qui a mobilisé le plus de fonds.

Pas d'autres demandes de précisions ?

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Par rapport à la reprise des salariés de la FRMJC, c'est indiqué qu'il y a une personne qui a démissionné. Ce poste-là, il a été réattribué à quelqu'un d'autre ou c'est en cours ?

**Mme Florence LABOUREE**

Effectivement, il y a un salarié qui a choisi d'être licencié pour pouvoir mener à bien un projet personnel et il a été remplacé depuis par un agent titulaire de la fonction publique, en l'occurrence M. Lonni PERRIN, qui travaillait déjà au sein de la ludothèque et qui lui-même a été remplacé par une animatrice. Donc on a le même effectif qu'avant et qu'avec des titulaires.

**Vote : 27 voix pour**

**4 abstentions** (Mme ROGE, MM. CORNEVIN, LAROCHE et BALLANFAT)

**PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES SUR UN EMPLOI PERMANENT, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.352-4 DU CODE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – PRECISIONS A APPORTER A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-410 DU 04/07/2023**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027**

*(Lecture du rapport par Mme Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**PREVENTION SPECIALISEE – AVENANT A LA CONVENTION**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre ARGAUT)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Depuis 2005, on est toujours à 2 éducateurs, il n'y a pas de problèmes majeurs dans les quartiers populaires à Saint-André.

Il y a eu quelques poubelles brûlées lors des émeutes de juin, mais ça m'étonne toujours que l'on n'ait pas renforcé la prévention spécialisée jeunesse sur notre commune.

Je vois à Troyes, ils ont décidé de réduire le nombre d'éducateurs de prévention spécialisée jeunesse dans un certain nombre de quartiers. On a vu le résultat sur les émeutes de juin, on est sur un fil de crête là. Il y a forcément des problèmes dans les quartiers qu'il faut traiter, qu'il faut anticiper. Je m'interroge, rester à 2 éducateurs comme ça depuis 20 ans avec les

problèmes qui se cumulent, je me demande pourquoi on n'a pas eu au moins la possibilité de passer à un renforcement d'un ou deux éducateurs de plus. Ça ne serait pas mal.

**Mme le Maire**

A priori ça fonctionne relativement bien comme ça, on essaie d'avoir un tandem mixte chaque fois que c'est possible, de manière à avoir une meilleure approche des différentes situations qui viennent se présenter.

Pour l'instant, ça se passe bien, enfin, à chaque fois qu'on fait le point avec eux, ils assument la charge de travail sans difficulté. S'ils nous manifestaient un besoin supplémentaire, on étudierait la possibilité d'augmenter le nombre, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Ils interviennent dorénavant dans les écoles, on a une prise en charge de plus en plus précoce et l'idée, c'est d'essayer d'améliorer les situations le plus tôt possible pour éviter qu'elles ne se dégradent avec le temps. Pour l'instant, ça fonctionne bien comme ça. Si on remarque un besoin supplémentaire, on pourra réfléchir à une possibilité d'évolution, mais à ce jour, ça fonctionne.

Ce ne sont pas forcément des éducateurs en plus qui amélioreront les choses sur le fond au sein des quartiers, je pense que les problèmes et le mal-être qu'on peut rencontrer, dans les quartiers QPV par exemple, ne viennent pas forcément que du manque d'éducateurs.

**Mme Patricia ROGE**

Justement, je rebondis sur ce que vous venez de dire. C'est vrai que ce n'est pas simplement la présence d'éducateurs qui peut améliorer les choses, et du coup, je me permets de relancer sur l'ABS et la politique sociale des 15-25 ans, que fait-on ? Il y a des publics isolés.

J'insiste là-dessus parce que je pense que c'est vraiment important et que beaucoup de communes mettent ça un peu de côté.

Ce n'est pas forcément par l'éducation spécialisée, c'est du lien, ce sont des projets et ça ne passe pas non plus par le club des jeunes. J'ai posé la question la dernière fois en commission, c'est vrai qu'ils font des choses superbes, mais ça s'arrête à un certain âge.

Après, ils voient des jeunes qui ont plus de 18 ans, mais simplement pour dire bonjour parce qu'ils vont bien, mais les autres, on ne sait pas où ils sont et c'est un public très compliqué. Et là, je pense que vraiment qu'on aurait tout intérêt

à travailler là-dessus plus en profondeur et pas forcément par le biais que de l'éducation spécialisée.

**Mme le Maire**

Il faut savoir qu'au niveau du Département il y a un gros travail qui est en cours justement en direction de ces publics que vous qualifiez d'invisibles. Effectivement, les jeunes une fois qu'ils sont majeurs ils ont tendance à disparaître de notre vue.

Le Conseil Départemental est en train de mettre en place un certain nombre d'actions en direction de ce public-là. Donc on va déjà regarder comment les choses s'organisent et voir si on peut être partenaire sur certains projets.

Bien évidemment, on le fera avec plaisir si c'est possible, pour répondre le mieux possible aux besoins de ces jeunes.

**Mme Patricia ROGE**

Je serais assez curieuse dès que vous aurez des retours d'avoir plus d'informations, parce que ce sont des questions qui se posent depuis longtemps et je pense qu'il y a quelque chose pour travailler le sujet.

**Mme le Maire**

Je vais voir avec les services du Département si c'est possible que quelqu'un vienne nous faire une présentation. Je vais déjà voir ce qu'il est possible de faire ou s'ils préfèrent attendre encore un petit peu que le dispositif soit plus avancé.

J'essaie de faire un lien avec le Département pour pouvoir vous apporter plus d'éléments d'informations.

**Mme Patricia ROGE**

Je vous remercie.

**Vote : unanimité**

**CLASSES DE NEIGE 2024 : BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Mme Patricia ROGE**

Oui, du coup au niveau des tarifs, pas de soucis au contraire c'est bien.

J'interviendrai plus sur le sujet de fond des classes de neige parce que c'est vrai qu'on a fait une enquête auprès des familles, les gens veulent la neige, les enseignants aussi, c'est bien sur l'idée de la classe transplantée, c'est super.

En revanche, la neige, aujourd'hui politiquement, il y a peut-être quand même quelque chose à faire et à réfléchir parce que je pense qu'on est plus dans les clous au niveau du climat, de la planète, et un moment, non seulement il n'y aura plus de neige et s'il y en a et qu'ils mettent de l'artificielle c'est encore pire.

Enfin voilà, avoir une décision politique c'est aussi passer au-dessus des demandes « j'ai envie d'aller à la neige ». Moi, demain, j'ai envie d'aller sur l'île je ne sais quoi, ce n'est pas pour ça que je vais le faire et en plus l'avion franchement, il faut arrêter de le prendre juste pour partir en vacances.

C'est aussi le genre de question qu'on peut aussi se poser avec les citoyens en général, ce n'est pas une décision qui doit descendre du haut. Mais il y a peut-être des choses à se demander tout en gardant le principe des classes transplantées, ça il n'y a pas de soucis.

**Mme le Maire**

Comme vous l'avez dit, effectivement, on a interrogé les personnes concernées : les familles et les enseignants.

Vous savez qu'en raison du COVID, nous avons revu notre copie et nous avons fait des classes vertes plus proche, mais le souhait de la plus grande majorité a été de retourner à la montagne.

Je vous rassure, la montagne est jolie aussi quand il n'y a pas de neige. Il y a des années où il n'y a pas de neige parce qu'ils ne sont pas en très haute altitude quand ils vont à leur endroit habituel. Ils ont fait d'autres activités que du ski et ils ont pris autant de plaisir à voir la montagne en hiver sans neige, qu'avec.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Cette question de fond mise à part, nous allons bien sûr voter ce rapport.

Cela fait un surcoût de 6 000 €, c'est parfaitement absorbable par le budget. Dans le même souci de prendre en compte les difficultés importantes d'un grand nombre de familles dryates, on pourrait décider durant un temps déterminé de proposer le repas de la restauration scolaire à 1 €.

Ce sera une véritable bouffée d'oxygène pour de nombreuses familles qui sont sur le point de couler suite aux augmentations du coût de l'énergie, même pour aller travailler maintenant, c'est compliqué de mettre du carburant et nous sommes en mesure de la faire.

C'est une décision politique que l'on peut prendre et qui pourrait d'ailleurs se justifier au regard des 32 000 € de recettes de dotation de solidarité urbaine que l'on vient de voter dans la décision modificative. Si on a 32 000 € de plus cette année, c'est aussi parce qu'on a des critères sociaux qui sont significatifs.

Je suppose que vous comme moi, on voit les dryats, on voit quand même un certain nombre de difficultés et pas que dans les quartiers populaires, je peux vous assurer.

J'ai dit 1 € parce que pour les familles les plus en difficultés, c'est sûr que ça serait vraiment quelque chose de formidable. Mais les familles qui paient aujourd'hui 3,80 € si on leur permettait demain durant un temps déterminé pendant la crise sociale et économique que l'on traverse, de pouvoir payer un repas au maximum 2 €, je peux vous assurer que c'est quelque chose de bien.

#### **Mme le Maire**

Très bien, on n'est pas tout à fait dans le thème du rapport, mais j'entends votre remarque, vous me l'avez déjà faite à plusieurs reprises.

En ce qui concerne la globalité de nos tarifs, cette année comme les années précédentes, nous avons choisi de ne pas les augmenter. Je vous remercie de le saluer d'ailleurs. C'est un effort qu'a fait la collectivité, sachant que vous savez bien que l'inflation a été importante et l'est encore. C'est un effort qui est d'autant plus marqué.

Pour le reste de notre grille tarifaire, elle est plus basse que celle des communes alentours donc le choix qui est le nôtre a été jusqu'alors de s'y tenir. Si ma mémoire est bonne, nous avons porté une attention particulière aux familles qui ne sont pas les familles les plus pauvres, celles dont vous parliez quand nous avons deux personnes qui travaillent et qui ont des revenus proches du SMIC. Ils sortent des différents dispositifs d'aides et donc nous avons porté une attention particulière au fait que leurs tarifs ne fassent pas un bond important par rapport à la catégorie juste en dessous, pour justement essayer de préserver au mieux leur pouvoir d'achat.

#### **M. Jean-Pierre ARGAUT**

On n'a pas précisé le lieu du séjour.

#### **Mme le Maire**

Comme d'habitude à Autrans.

#### **Mme Patricia ROGE**

Du coup, lorsqu'on parle de classes de neige mon sujet c'était de peut-être faire voter une classe transplantée avec un marché public, quelque chose qui puisse être plus large, comme ça, on pourrait voir un petit peu tout ce qui peut se profiler. Parce que là, du coup lorsqu'on fait juste l'appel d'offres sur les classes de neige on demande de la neige, alors qu'on peut faire un appel d'offres sur la découverte de la nature.

Il y a quelque chose à réfléchir parce que je pense qu'il y a en plus des subventions à récupérer au travers de l'Europe sur justement tout ce qui est de la nature, de l'écologie. Donc à voir, à réfléchir parce qu'en mettant « classe de neige », on se restreint à certaines choses.

#### **Mme le Maire**

Sur le principe, je suis d'accord, sauf que l'on ne peut pas faire un marché ouvert à toute proposition, avec des propositions qui ne pourront pas être comparées puisqu'elles ne seront pas comparables avec des objets et des distances qui n'ont rien à voir les uns avec les autres.

Mais encore une fois, je vous rappelle que sur ce coup-là, nous avons fait de la consultation la plus large possible et qu'à partir du moment où nous avons eu un taux de réponse satisfaisant, il semble quand même cohérent de répondre à la demande exprimée sinon je ne vois pas bien l'intérêt de faire une consultation.

#### **Mme Patricia ROGE**

Oui, c'est là-dessus que je revenais en disant que je suis d'accord avec ce qui s'est fait mais est-ce que justement, faire un petit peu de projection politique, ce n'est pas aller un petit peu au-dessus ?

Il y a d'autres choses à construire autour d'un marché et je pense que c'est faisable. Mais c'est vraiment une réflexion que je lance parce que de toute façon dans les années à venir il va vraiment falloir se poser de plus en plus la question.

**Mme le Maire**

C'est noté, je vous remercie.

**Vote : unanimité**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE LA METROPOLE TROYENNE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**M. Florent BALLANFAT**

Par rapport au fond, voter la subvention pour soutenir le FCMT, il n'y a pas de soucis, même par rapport à l'utilisation des terrains.

Mais ce qui peut poser question c'est l'orientation un peu élitiste du club qui a pu se manifester à l'occasion de la journée des associations où un certain nombre d'enfants dryats voulaient débiter le foot et on leur a fait comprendre que passé 9-10 ans, on ne prenait plus les débutants au FCMT et ça pose problème par rapport à l'accueil qui a pu être réservé aux familles dryates.

Je trouve que c'est quand même un peu gênant, surtout à l'heure où on encourage les jeunes à faire du sport, je trouve que ça peut être démotivant pour certains.

**Mme le Maire**

Je partage complètement votre point de vue. Je vais redire encore une fois les choses au FCMT. Je pense qu'il faudra qu'on en discute, mais peut être que dans la prochaine convention, il faudra que l'on soit plus ferme sur les conditions de versement de la subvention et les conditions d'accueil des dryats. Je ne sais ce que vous en pensez, mais on aura l'occasion d'en reparler. Ce sont des remarques que j'ai déjà faites à plusieurs reprises, qu'Emmanuel LIMA leur fait régulièrement, ce serait bien qu'ils en tiennent compte, nous sommes d'accord.

**Vote :**

**28 voix pour  
1 abstention (M. RAHAMNIA)  
2 non-participations (MM. LIMA et BALLAND)**

MM. Alain BALLAND et Emmanuel LIMA n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance au FCMT.

**STADE D'ECHENILLY – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE AU R.C.S.A ET DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE**

*(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRE LES VERGERS, L'U.T.T ET LE RUGBY CHAMPAGNE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)*

**Vote : unanimité**

**STADE D'ECHENILLY – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE INCENDIE AVEC L'UTT**

*(Lecture du rapport par M. Renaud BOSSAERT)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRE, LE LYCEE DES LOMBARDS ET LE RUGBY CHAMPAGNE SAINT ANDRE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)*

**Vote : unanimité**

**TENNIS COUVERTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TENNIS COUVERTS AU TCSA ET DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE**

*(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)*

**Vote : unanimité**

**ESPACE GERARD PHILIPPE – TARIF SPECIFIQUE**

*(Lecture du rapport par Mme Marie-Pierre LEROY)*

**M. Sébastien LAROCHE**

Si je comprends bien, on vote le tarif après qu'il soit édité sur la plaquette de présentation de la saison ?

**Mme Le Maire**

Alors en fait, plusieurs choses. La première, cela a été présentée en commission et la deuxième, ce spectacle au départ devrait être porté par l'association « La Troupe ». Il sortait de la billetterie de l'Espace Gérard Philipe et c'est un tarif qui était fixé par l'association. Pour des raisons de praticité au niveau de la billetterie, il est plus simple que ce soit la Ville qui gère l'intégralité. Le problème, c'est que du coup on reporte le tarif qui était prévu initialement, sans rien changer, simplement on assure la billetterie et donc les encaissements sur ce spectacle.

**M. Sébastien LAROCHE**

Ce qu'on ne comprend pas, c'est pourquoi, c'est nous qui gérons la billetterie de ce spectacle alors que pour d'autres associations, je pense au TPC et il y en a d'autres, qui géraient leur propre billetterie pour certains spectacles.

**Mme Le Maire**

Peut-être que certains sont plus habitués que d'autres. On s'est vraiment posé la question à un moment, parce que si l'association avait géré toute seule ça aurait été transparent pour le Conseil municipal. C'est vraiment un choix technique qui a été fait sur ce rapport-là, sans rien changer à la programmation.

Sinon bien évidemment, on vous l'aurait présenté avant si ça faisait partie de la programmation organisée par l'espace Gérard Philipe, ça aurait forcément fait l'objet d'une délibération avant la présentation de saison. C'est simplement « le mode de gestion », je vais appeler ça comme ça, qui a été modifié. C'est pour ça qu'on vous présente ce rapport maintenant.

**Vote : unanimité**

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVES AUX DECORS DE NOËL**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)*

**Mme Le Maire**

Donc je vous rappelle que c'est quelque chose que nous avons déjà fait l'année dernière, qui nous avait permis d'améliorer la qualité de nos décors en ajoutant un certain nombre d'éléments.

Un certain nombre d'entreprises qui avaient participé l'année dernière ont souhaité reconduire l'opération. C'est pourquoi nous vous présentons à nouveau ce rapport.

**Vote : unanimité**

**RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL MAITROT – PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N°3 – AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN TENNIS COUVERT**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL COLLECTIF SITE D'ECHENILLY – ATTRIBUTION DES MARCHES SUITE DECLARATION LOTS INFRACTUEUX**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**VOIRIE COMMUNALE – TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT – AUTORISATION A SIGNER L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES SUR LE PARKING DU COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI – FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Renaud BOSSAERT)*

**Vote : unanimité**

**EXTENSION DE RESEAU ENEDIS – 2 RUE DES BAROLAIS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 231 – RUE DES VIEUX CORTINS**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DES PARCELLES DE BOIS CLASSES CADASTREES EN SECTION BB n°187 ET n°189**

*(lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DETERMINATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

La révision du PLU est nécessaire afin de se mettre en conformité avec le schéma de cohérence territoriale de l'Aube qui lui-même met en application les décisions de la loi Climat qui limitent fortement l'artificialisation des sols.

Je suis dans l'attente du compte-rendu de la réunion du 28 juin concernant la compatibilité entre le schéma de cohérence territoriale et le plan local d'urbanisme de la commune.

Si j'ai bien compris, indirectement les conclusions du SCOT nous obligent quasiment de revoir le périmètre de la ZAC d'Echenilly, ce

qui est en soi une bonne nouvelle. C'est ce que nous demandons officiellement depuis 2021. Avec les connaissances que nous avons aujourd'hui sur les conséquences de l'artificialisation des sols, sur la biodiversité et sur le réchauffement climatique, il n'est plus concevable d'artificialiser 50 ha comme c'est le cas actuellement sur la zone d'Echenilly.

Mais je veux dire que c'est une obligation qui nous est faite aujourd'hui par la loi Climat et indirectement par les préconisations du SCOT. Nous attendons avec impatience le début de ce travail.

**Mme le Maire**

Oui, tout à fait, c'est un travail important, comme je le disais. Vous évoquez beaucoup Echenilly, mais il y aura une réflexion également à mener sur le reste de la commune puisque je pense qu'il est important aussi que nous puissions veiller à ne pas densifier à outrance la partie la plus ancienne de Saint André. Donc, nous devons étudier tout cela avec attention, ça sera un travail long, mais très intéressant.

**Vote : unanimité**

**ACTUALISATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR EN LOGEMENT SOCIAL PAR LA CREATION DU DISPOSITIF DE COTATION DE LA DEMANDE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL XDEMAT) – EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2022**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : 29 voix pour  
1 non-participation (M. Alain BALLAND)**

M. Alain BALLAND n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à la SPL.

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE  
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE  
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**TENNIS COUVERT – INSTALLATION  
PHOTOVOLTAÏQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour, je vais simplement vous communiquer une dernière information. Nous allons réunir d'ici la fin du mois la commission plénière que je préside, je vous enverrai l'ordre du jour prochainement avec une proposition de date.

Merci à vous, la séance est levée. Bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE A 20H25**

La Secrétaire de Séance,  
**Mme Olympe PAGLIA**



Le Maire,  
  
Catherine LEDOUBLE

